

Odontología 21.1 La facturation des actes dentaires

La facturación de los actos dentales



1. Quel élément est essentiel lors du premier contact avec un patient handicapé ?
 - a. La première consultation et la prise de contact
 - b. Le choix de la musique dans la salle d'attente
 - c. La durée très courte de la consultation
 - d. La présence d'un grand parking devant le cabinet
2. À quoi sert principalement le questionnaire préalable ?
 - a. Mieux connaître l'aspect médical et les habitudes de vie du patient
 - b. Tester le niveau de français du patient
 - c. Choisir le jour de la prochaine consultation
 - d. Vérifier si le patient a payé la consultation précédente

1-a 2-a

2. Lee el diálogo y responde a las preguntas.

Le dentiste a des questions sur la CCAM

El dentista tiene dudas sobre la CCAM

- Le dentiste:** J'ai quelques doutes sur certains actes de la CCAM. Vous pouvez m'expliquer ?
(Tengo algunas dudas sobre ciertos actos de la CCAM. ¿Me los puede explicar?)
- L'assistante:** Bien sûr, docteur. Lesquels ?
(Por supuesto, doctor. ¿Cuáles?)
- Le dentiste:** D'abord, le coiffage pulpaire. Comment ça se facture ?
(Primero, el embreado/recubrimiento pulpar. ¿Cómo se factura eso?)
- L'assistante:** C'est le recouvrement d'une pulpe exposée. C'est un acte séparé du composite et il est totalement remboursé par la Sécurité sociale.
(Es la cobertura de una pulpa expuesta. Es un acto independiente del composite y la Seguridad Social lo reembolsa totalmente.)
- Le dentiste:** Très bien. Et le supplément pour les patients sous anticoagulants ?
(Muy bien. ¿Y el suplemento para pacientes anticoagulados?)
- L'assistante:** Vous l'ajoutez lors d'une extraction. Il compense le temps d'hémostase et il est aussi remboursé.
(Se añade durante una extracción. Compensa el tiempo de hemostasia y también está reembolsado.)
- Le dentiste:** D'accord. Et le supplément pour les patients dits « spéciaux » ?
(De acuerdo. ¿Y el suplemento para los pacientes llamados «especiales»?)
- L'assistante:** Il concerne les handicaps sévères ou les troubles qui empêchent la coopération. Il est remboursé si c'est bien justifié dans le dossier du patient.
(Se refiere a discapacidades graves o a trastornos que impiden la cooperación. Se reembolsa si queda bien justificado en la historia clínica del paciente.)
- Le dentiste:** Et pour retirer un corps étranger dans un canal radiculaire ?
(¿Y para extraer un cuerpo extraño de un conducto radicular?)

- L'assistante:** L'ablation d'un corps étranger est un acte à part. Le tarif est libre, il est fixé par la clinique. *(La extracción de un cuerpo extraño es un acto aparte. La tarifa es libre; la determina la clínica.)*
- Le dentiste:** Et la Sécurité sociale rembourse quelque chose pour l'ablation d'un corps étranger ? *(¿Y la Seguridad Social reembolsa algo por la extracción de un cuerpo extraño?)*
- L'assistante:** Non, pas pour cet acte. Mais la mutuelle peut couvrir une partie, selon le contrat du patient. *(No, no para ese acto. Pero la mutua puede cubrir una parte, según el contrato del paciente.)*
- Le dentiste:** Donc il faut prévenir le patient. *(Entonces hay que avisar al paciente.)*
- L'assistante:** Oui, il faut toujours annoncer le prix et vérifier sa mutuelle avant de programmer l'acte. C'est important pour le consentement éclairé. *(Sí, siempre hay que comunicar el precio y comprobar su cobertura con la mutua antes de programar el acto. Es importante para el consentimiento informado.)*

1. Que dit l'assistante à propos du coiffage pulpaire ? *(¿Qué dice la asistente sobre el recubrimiento pulpar?)*
- a. C'est un supplément réservé aux patients avec handicap. b. C'est toujours gratuit, il n'a pas de code CCAM.
- c. C'est un acte que la Sécurité sociale ne rembourse jamais. d. C'est un acte séparé du composite et totalement remboursé.
2. Pourquoi le dentiste doit-il prévenir le patient avant l'ablation d'un corps étranger ? *(¿Por qué el dentista debe avisar al paciente antes de la extracción de un cuerpo extraño?)*
- a. Parce que l'acte n'est pas remboursé par la Sécurité sociale et le tarif est libre. b. Parce que le Code de déontologie interdit d'annoncer les prix.
- c. Parce que la mutuelle rembourse toujours l'acte à 100 %. d. Parce que l'acte est obligatoire pour les patients sous anticoagulants.

1-d 2-a